Image not found or type unknown

Adultere separation condamnations

Par **mulero sarah**, le **25/01/2017** à **09:49**

bonjour j ai engage une demande de divorce,non conciliation prevue fin fevrier...apres 21 ans de vie commune compliquee et apres beaucoup de discordes avec mon mari j ai decide de le quitter...entre temp il y a maintenant 7 mois j ai rencontre un homme avec qui je projete mon avenir...pour etre honnete j ai avoue ma relations a mes enfantsetc etc mon mari actuel est au courant de ma relation biensur et vas tres certainement m attaquer pour adultere...quels sont les risques que j encours .est il vrai que pour le partage du bien que nous avons en communje peux perdre ma part qui dois normalement me revenir suite a la vente?quels sont le montant des dommages et interets etc etc ..sois disant mon futur ex mari a des preuves credible pour l adultere mails photos .pouvez vous me renseigner merci sm

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **10:53**

Bonjour,
l'adultère n'est ni un crime ni un délit ! Le divorce pour faute n'existe plus que dans les textes quasi. A mon sens vous ne risquez rien ! Ne cédez pas à d'éventuelles menaces de sa part sur ce sujet. Les emails, les photos ne sont pas recevables de toute façon. Pour avérer de cet acte il faudrait un huissier il me semble même !

Par **mulero sarah**, le **25/01/2017** à **11:35**

merci de votre reponse..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés